

Code stage F30

L'adaptation de l'institution aux personnes AUTISTES



Le secteur médico-social est en pleine mutation et fait face à des modifications profondes dans le cadre de la démarche "une réponse accompagnée pour tous" (Circulaire n°DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017). La stratégie Nationale pour l'Autisme (2018-2022) pose les orientations de la politique gouvernementale pour les personnes en situation d'autisme. Dans ce contexte, la réponse aux appels à projets et les projets à développer suite aux objectifs posés dans le CPOM, requièrent une expertise à réactualiser afin de répondre aux besoins d'accueil des personnes autistes.

Objectifs :

A l'issue de cette session, le stagiaire connaîtra les besoins particuliers d'accompagnement des personnes autistes, possèdera des éléments pour apprécier les services proposés dans son établissement et réaliser les adaptations nécessaires à un accompagnement répondant à l'autisme et TSA. Le stagiaire sera à même de mieux comprendre les attendus des appels à projet dans le cadre de l'évolution des politiques publiques et disposera des éléments nécessaires pour développer des projets institutionnels stratégiques en direction des personnes autistes.

Programme :

Jour 1 - 7 heures

L'autisme et les TSA : un handicap particulier
 Impact des particularités perceptives des personnes autistes sur le projet de service
 Précaution dans l'aménagement des locaux
 Adaptation des prestations de service (repas-transport...)
 La structuration de l'espace : un outil pédagogique nécessaire
 Pourquoi adopter une pédagogie particulière avec les personnes autistes
 Une perception atypique de l'environnement social
 Besoin spécifique dans l'accompagnement, adopter une approche pédagogique différente : l'apprentissage en trois phases
 Les codes de communication alternatifs. Recommandations de Bonnes Pratiques : l'HAS-ANESM. L'intérêt de l'approche développementale et comportementale. L'évaluation à la base de toute intervention

Jour 2 - 7 heures

Créer une dynamique institutionnelle
 Le projet d'établissement
 Développer une méthodologie cohérente
 Définir une politique de formation du personnel : qui former et pourquoi ?
 Créer un plan de Projets Personnalisés d'Interventions (PPI) fondé sur les besoins fondamentaux et spécifiques de la personne autiste.
 Utiliser le Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) comme outil de pilotage de l'action institutionnelle
 Création de pôles d'interventions spécifiques - Harmonisation de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire : évaluation des moyens - choix et suivi des outils pédagogiques - les réunions institutionnelles
 La place de la famille au sein de l'institution : droits et attentes des familles
 Le partenariat avec les familles

Public concerné : Directeur, Chef de service, Président, Gestionnaire d'Association, Cadre de santé, Psychologue

Infos :

Accès : Pas de prérequis
Méthode pédagogique : Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation de certains outils
Moyens pédagogiques : au premier jour du stage, une salle équipée, un vidéo projecteur, un livret d'accueil du stagiaire, un support écrit
Durée : 14 heures réparties sur 2 jours
Lieu : PARIS
Dates : 11 et 12 juin 2020 | 19 et 20 novembre 2020
 7 et 8 décembre 2020

Animateur : Rachel RICARD, Directrice IME et SESSAD.
 En 1993 elle débute sa formation en autisme. En 2007 elle dirige un SESSAD et IME et tout au long de son parcours professionnel participe à la création d'une plate forme autisme, un SAMSAH, un FAM pour adultes TSA

Tarifs (hors frais déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :
 Professionnel : 430 euros (déjeuners compris)
 Profession libérale : 400 euros (déjeuners compris)
 Intra établissement : 2 048 euros (hors frais du formateur)

Compétences acquises par le stagiaire à l'issue de la session :

14 heures

- Environnement humain et matériel adapté à l'autisme
- Communication
- Stratégies d'enseignements
- Evaluations formelles et informelles